



COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 13 - 19 mai 2014

NOUVELLE ETUDE DE L'UNAF

Séparation et divorce : co-éduquer son enfant quand on est séparé

Alors que l'Assemblée nationale entame, aujourd'hui, l'examen de la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant, l'UNAF publie une étude qualitative qui donne la parole aux parents séparés sur la façon dont ils vivent et organisent la coéducation de leur enfant, et plus particulièrement leurs relations avec l'école.

Trois types de coparentalité

Par la loi, les parents, même séparés, sont tenus d'exercer en commun leur autorité parentale. Pour autant, la séparation ne facilite pas cette coéducation. Dans cette étude, les parents séparés mettent en évidence plusieurs manières d'exercer conjointement leurs rôles de parent. Les situations varient naturellement en fonction du degré d'entente entre les parents. Trois types de coparentalité ont ainsi été repérées : «apaisée», «forcée» ou «conflictuelle».

L'influence de l'hébergement de l'enfant et la question des actes

Il apparaît que le mode d'hébergement de l'enfant a une influence sur la place de chaque parent dans l'éducation de l'enfant. Quand il est déséquilibré, il y a parfois risque de «confiscation» de l'autorité parentale, voire de confusion entre « garde principale de l'enfant » et « autorité parentale». D'autre part, les termes « droit de visite et d'hébergement » semblent limiter la responsabilité du parent concerné.

Par ailleurs, la définition de l'acte important comme acte qui « rompt avec le passé et engage l'avenir de l'enfant ou qui touche à ses droits fondamentaux » est perçue comme tout à fait adéquate. En revanche, la liste, dégagée par la jurisprudence, qui définit les « actes usuels » permettant la signature d'un seul parent et les « actes importants » nécessitant la signature des deux parents, ne semble pas convenir à tous les parents interrogés.

Des attentes fortes vis à vis de l'école

Dans une coparentalité « apaisée », les parents sont plus à même de communiquer sur les questions d'éducation et de suivi scolaire. A l'inverse, en cas de conflit, le partage du suivi de la scolarité se fait souvent avec difficulté. Globalement, les attentes vis à vis de l'école sont fortes, même si les parents reconnaissent que la prise en compte des séparations, déborde du rôle traditionnel de l'École, tout particulièrement quand les situations sont complexes.

Dans le cadre de la préparation d'une loi Famille, en décembre, l'UNAF avait avancé plusieurs propositions. Aujourd'hui, cette étude inédite vient compléter sa contribution : ces témoignages de personnes directement concernées apportent ainsi un éclairage concret de ces situations parfois très difficiles.

[Lien vers l'étude](#)